

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE et Dominique TRÉLA, **membres titulaires** Hervé FRACHISSE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Daniel BOUR à Robert NATALE, Monique DINET à Bernard CERF, Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 février 2025	Le 21 février 2025	En exercice	50
		Présents	18
		Votants	25

Le Président, a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 30 janvier, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le vendredi 21 février 2025.

Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-02-01 Centre aquatique intercommunal – Validation de la grille tarifaire

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2019-06-19 relative à la Prise de compétence du Centre Aquatique Intercommunal,

Vu la délibération n°2024-07-03 relative aux tarifs du centre aquatique,

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la Communauté de communes du Sud Territoire gère le centre aquatique intercommunal du Sud Territoire situé à Delle.

Pour donner suite à plusieurs demandes des usagers et pour proposer des tarifs attractifs, la Communauté de communes du Sud Territoire propose d'ajouter le tarif « sénior » pour les plus de 65 ans, dès le 01 mars 2025, au centre aquatique intercommunal.

Entrées Loisirs	
	Tarifs
Billets à l'unité	
Adulte	4,00
Adulte tarif réduit (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	3,00
Adulte (créneau 11h30 – 14h00)	2,50
Adulte sénior (+ 65ans)* NOUVEAU	3,50
Enfant de 6 à 16 ans (gratuit – 6 ans)	3,00
Enfant - 6 ans (hors groupe)	Gratuit
Famille (2 adultes maximum + 2 enfants de + de 6 ans)	11,00
MNS Extérieurs	Gratuit
Gratuité pompiers (en groupe)	Gratuit
Gratuité accompagnateur de groupe	Gratuit
Gratuité bon Carte Jeune	Gratuit
Adulte tarif adhérents CNAS	3,50
Enfant de 6 à 16 ans tarif adhérents CNAS	2,50
Facturation carte perdue ou détériorée	3,00
Accueil collectif agréé	
Enfant – 6 ans	1,90
Enfant de 6 à 16 ans	2,50
Accompagnateurs	Gratuit
Abonnement mensuel (entrée 1 fois/jour maximum) HORS PERIODE ESTIVALE	
Adulte	36,00
Adulte (créneau 11h30-14h00)	20,00
Enfant de 06 à 16 ans	27,00
Abonnement Famille	
10 entrées	99,00

Abonnement 10 entrées	
Adulte	36,00
Adulte (créneau 11h30-14h00)	22,50
Adulte sénior (+ 65ans) * NOUVEAU	31,50
Adulte tarifs réduits (pers handicapées, étudiants, chômeurs) *	27,00
Enfant de 6 à 16 ans	27,00
Enfant tarifs réduits (quotient familial inférieur ou égal à 600) *	21,00
Abonnement 20 entrées	
Adulte	72,00
Adulte tarifs réduits (pers handicapées, étudiants, chômeurs) *	54,00
Adulte sénior (+ 65ans) * NOUVEAU	63,00
Enfant de 6 à 16 ans	54,00
Enfant tarifs réduits (quotient familial inférieur ou égal à 600) *	42,00
Abonnement 30 entrées	
Adulte	108,00
Adulte tarifs réduits (pers handicapées, étudiants, chômeurs) *	81,00
Adulte sénior (+ 65ans) * NOUVEAU	94,50
Enfant de 6 à 16 ans	81,00
Enfant tarifs réduits (quotient familial inférieur ou égal à 600) *	63,00
Animations /activités	
Deux séquences : A - de mi septembre à fin janvier / B - de février à mi juin	
Tarifs par séquence :	
Ecole de natation	
Pour le 1er enfant	80,00
Pour le 2ème enfant	60,00
Pour le 3ème enfant et suivants	40,00
Bébé Club	
Carte de 10 séances (valable sur une seule année scolaire)	68,00
Carte de 10 séances (2adultes + 2 enfants)	102,00
Par séance (2 adultes + 1 enfant)	8,00
Par séance (2 adultes + 2 enfants)	12,00
Aquagym	
Par séance	9,00
Abonnement 10 entrées Aquagym	90,00
Aquabike	
Par séance	10,00
Abonnement 10 entrées Aquabike	100,00
Aquaphobie	
Forfait 5 séances	60,00
Séance supplémentaire	12,00

Cours particulier Adultes	
Forfait 5 séances	60,00
Séance supplémentaire	12,00
Stages natation	
Forfait hebdomadaire pendant les vacances scolaires	40,00

*Sur présentation d'un justificatif

MISE A DISPOSITION DES BASSINS ET MNS	
Location piscine aux établissements scolaires	
Lycées et collèges (extérieurs à la CCST)	
Mise à disposition du bassin sportif (à l'heure indivisible)	100,00
Présence d'un MNS obligatoire (surveillance)	30,00
MNS supplémentaire	30,00
Lycées et collèges des communes de la CCST	
Mise à disposition du bassin sportif (la matinée)	100,00
Ecoles des communes de la CCST (par séances de 35 min maximum)	
Mise à disposition du bassin sportif	Gratuit
Mise à disposition du bassin ludique	Gratuit
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	Gratuit
1 MNS supplémentaire	Gratuit
Ecoles extérieures à la CCST (par séances de 35 min maximum)	
Mise à disposition du bassin sportif	85,00
Mise à disposition du bassin ludique	45,00
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	30,00
1 MNS supplémentaire	30,00
Associations de sport aquatique	
Mise à disposition du bassin sportif	85,00
Mise à disposition du bassin ludique	45,00
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	30,00
1 MNS supplémentaire	30,00
Autres associations (sport non aquatique)	
Mise à disposition du bassin sportif	85,00
Mise à disposition du bassin ludique	45,00
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	30,00
1 MNS supplémentaire	30,00
Location lignes d'eau aux Maitres-Nageurs Sauveteurs (leçons de natation)	
Leçons de 30 minutes	0,50
Leçons de 45 minutes	0,75

Association EDEN	
Mise à disposition du bassin sportif pour activités sportives (école de natation, natation course, natation loisirs)	Gratuit
Mise à disposition du bassin ludique pour activités sportives (école de natation, natation course, natation loisirs)	Gratuit
Mise à disposition du bassin sportif pour activité « remise en forme »	85€/semaine

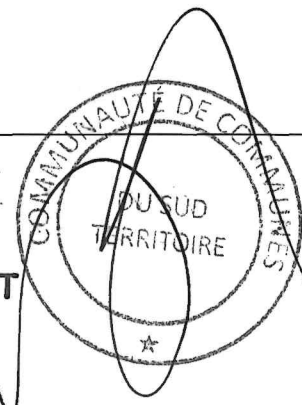
Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver la mise en place d'un tarif sénior à compter du 01 mars 2025,**
- **D'approuver la mise en place d'abonnement de 10, 20 et 30 entrées pour adultes sénior à compter du 01 mars 2025,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Et publication ou notification le **MERCREDI 05 MARS 2025**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

